

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice .....	33
présents .....	29
présents par procuration .....	4
absent excusé .....	0

## O B J E T

Service des Sports -  
Renouvellement de la convention  
pour l'ouverture des stages  
sportifs organisés par la ville de  
Soisy-Sous-Montmorency en  
direction de la ville d'Andilly.

Le 23 mai 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 mai 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brasset, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Fréret à Mme Umnus, Mme Fayol Da Cunha à M. About, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet.

**SECRETAIRE** : Mme Brasset.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190523-DEL2019052303-□E

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 28/05/2019  
Affichage 28/05/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

Les jeunes de la ville d'Andilly participent, et ce depuis une dizaine d'année, aux activités sportives proposées par la ville de Soisy-sous-Montmorency. En échange la ville d'Andilly propose de mettre gracieusement à disposition de la ville de Soisy-sous-Montmorency, un vacataire pour les périodes de stages et de séjours sportifs ; ce vacataire participera à l'encadrement de ces stages organisés par le service des Sports de la ville.

La réalisation de ce partenariat fait l'objet d'une convention entre les deux communes, elle fixe le nombre de places mises à disposition, la périodicité ainsi que la durée d'un an, à compter du 18 septembre 2019.

Le planning de présence du vacataire mis à disposition par la ville d'Andilly sera établi à l'approbation des parties signataires.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de cette convention de partenariat.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Sports du 14 mai 2019,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 16 mai 2019,

SUR LE rapport de M. Pelerin,

APRES en avoir délibéré,

H

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer le renouvellement de la convention pour l'ouverture des stages et séjours sportifs organisés par la ville de Soisy-sous-Montmorency en direction de la ville d'Andilly.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

  
Luc STREHLIANO



Acte rendu exécutoire le

**28 MAI 2019**